

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCOQUARTIER DE LA POINTE-AUX-LIÈVRES

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET – NATURE DES TRAVAUX ET SERVICES  
PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

- 1.** Le projet consiste en la mise en œuvre de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres situé sur le territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.
- 2.** Le projet peut comprendre des interventions de diverses natures s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres en vue de la réalisation d'espaces et d'équipements, de la construction et la modification d'infrastructures publiques ainsi que de l'enfouissement et de la rationalisation de réseaux d'utilités publiques dans le secteur de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres. Ces interventions peuvent nécessiter l'acquisition d'immeubles et de servitudes, ainsi que divers ouvrages connexes.
- 3.** Les services professionnels et techniques requis portent sur la planification, la conception, incluant la modélisation de concepts en 2 ou en 3D, la réalisation et le suivi du projet, ou tout autre activité en lien avec la gestion du projet.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**5.** L'estimation du coût des services professionnels et techniques, de l'acquisition d'immeubles ou de servitudes ainsi que des travaux décrits aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 1 600 000 \$.

**TOTAL : 1 600 000 \$**

Annexe préparée le 29 janvier 2016 par :

---

Sonia Tremblay, conseillère en urbanisme  
Service de la planification et coordination  
de l'aménagement du territoire